Image not found or type unknown

Remboursement de prêt caution solidaire

Par **etiennecharbonnier**, le **21/02/2013** à **11:44**

bonjour
J'ai déposé le bilan de mon entreprise avec une demande de liquidation judiciaire il y a trois mois. En tant que caution solidaire, ma banque me demande de rembourser l'emprunt contracté en 2011 pour l'achat d'un pas de porte en me précisant qu'elle est en droit de me réclamer la totalité de la somme (23 000 euros) en une traite mais qu'il m'est possible de proposer un échéancier qui cependant ne peut être semblable et aux mêmes conditions que l'échéancier précédant. Mon entreprise devait rembourser 420 euros par mois sur une durée de sept ans.
Pourriez-vous m'aider à proposer d'un nouvel échéancier au regard de mes droits et devoirs envers mon créditeur et en sachant que pour le moment, je n'ai pas encore de revenus. Merci par avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **21/02/2013** à **15:19**

bjr,
effectivement votre créancier peut exiger le remboursement de votre dette en une seule fois.
concernant un échéancier, vous devez proposer des remboursements suffisants pour que le montant de la dette diminue en tenant compte que les intérêts de la dette augmentent régulièrement la somme due.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés